

*Interpellation présentée par le député :*  
*M. Roger Deneys*

*Date de dépôt : 5 novembre 2009*

## **Interpellation urgente écrite** **Rémunération des membres du Conseil d'administration des HUG : des précisions, SVP !**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Dans sa réponse à mon interpellation urgente écrite 825 concernant les éventuels traitements privilégiés dont bénéficieraient certains membres des Conseils d'administration des régies publiques autonomes, le Conseil d'Etat indique que *"Les établissements susmentionnés précisent qu'aucune avance n'a eu lieu, sauf les HUG, qui prévoient la possibilité d'en faire la demande à des conditions strictes."*

Le Conseil d'Etat peut-il en l'occurrence nous donner davantage de précisions sur ce cas précis des HUG - les explications complémentaires fournies dans la réponse à l'IUE 825 étant largement insuffisantes - en clarifiant notamment ceci :

- La date de l'acceptation par le Conseil d'administration des HUG de la disposition réglementaire permettant d'accorder de s'avances aux administrateurs;
- Le nombre d'administrateurs ayant eu recours à cette disposition;
- Le montant total annuel versé sous forme d'avances en 2005, 2006, 2007, 2008 et 2009

Il serait d'ailleurs peut-être également commode de joindre à cette réponse le règlement des HUG